

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 mars 2023**

Le jeudi 16 mars 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

**- Président :** Monsieur Sylvain ROBERT

**- Présents :** 68 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Doris TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**- Procurations :** 15- Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

**- Absents excusés :** 8 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 février 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

**Liste des délibérations du conseil**

N°	DESIGNATION
65	Voeu présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain Décision prise à l'unanimité des votants.
1	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Avion : installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
41	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Participation au FACECO - Soutien à la Turquie et à la Syrie frappées par un tremblement de terre Décision prise à l'unanimité des votants.
2	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Délégation de service public pour la gestion du port fluvial de Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
3	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Financements des pôles d'excellence - Année 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
4	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Sensibilisation à la création d'entreprises - Partenariat avec l'association DREAMAKERS Décision prise à l'unanimité des votants.
5	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Sponsoring du Green Business Forum par GRDF Décision prise à l'unanimité des votants.
6	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Bully-les-Mines : Enseigne Mr Bricolage (SAS BRICO.CITY) - Aide Financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
7	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Lens : Développement de la société COOP NPC - Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
8	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Lens - Maison syndicale - Edition 2023 concours national France Bière Challenge Décision prise à l'unanimité des votants.
9	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Angres - Liévin - Givenchy-en-Gohelle : Pôle d'Excellence Sportif - Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, de l'assiette foncière des ouvrages publics constitués par les parkings de l'Aréna Stade Couvert, la rue Maurice Garin et le giratoire Pierre de Coubertin - Signature d'un acte rectificatif Décision prise à l'unanimité des votants.
10	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Modification de la convention-cadre Petite Ville de Demain - Commune de Mazingarbe Décision prise à l'unanimité des votants.  <i>(Départ de M. Laurent DUPORGE)</i>
11	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
12	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Bilan et reconduction du marché intercommunal itinérant "Le panier local" Décision prise à l'unanimité des votants.
13	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Renouvellement de la convention d'objectifs 2023-2025 avec l'association Atmo Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants.
14	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Adoption de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CERDD Décision prise à l'unanimité des votants.
15	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Signature de conventions de partenariat en faveur de la sensibilisation des enfants du territoire à la gestion des eaux avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, le Symsagel et l'Université d'Artois Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
16	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Pont-à-Vendin - Renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France Décision prise à l'unanimité des votants.
17	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Appel à projets 2023 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" - Attribution des subventions Décision prise à l'unanimité des votants.
18	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " - Edition 2023 - Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
19	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - édition 2024 - Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
20	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Participation au Festival CinéComédies Lens-Liévin -Edition 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Participation à l'opération "Printemps de l'Art Déco" - édition 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
22	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2023 Décision prise à la majorité. (79 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. A. BAVAY, membre de la structure)
23	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité - Subvention 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
24	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
25	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Les concerts de poche "Les quartiers en mots et en musique!" - Subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
26	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Compagnie Zaoum "Autre chose" - subvention 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
27	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Association "Choeur de chambre septentrion" - Subvention 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
28	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Compagnie Générale d'imaginaire - Goûtez l'avenir - Subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
29	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Signature de la convention avec Paris 2024 pour le passage de la flamme olympique Décision prise à l'unanimité des votants.
30	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Journée de l'olympisme à Harnes attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif Décision prise à l'unanimité des votants.
31	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Délibération de principe - Soutien de la candidature à l'UEFA féminin 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
32	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Soutien financier à la 29ème édition du Meeting International de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
33	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 18ème édition de la Route du Louvre Décision prise à l'unanimité des votants.
34	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Soutien financier à l'association Racing Club de Lens - Saison sportive 2022-2023 Décision prise à l'unanimité des votants.  <i>(Départ de Mme Christine ROSZAK – pouvoir à M. Tony MOULIN)</i>

N°	DESIGNATION
35	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Encouragement à la pratique sportive : Premier versement de l'aide Pass'sports pour la saison 2022-2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
36	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Contrat de ville - Subvention au CDOS pour le projet "Elles part en vacances" Décision prise à l'unanimité des votants.
37	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Contrat de ville : Soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre des Maisons sport-santé Décision prise à l'unanimité des votants.
38	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Mission Locale de l'agglomération de Lens-Liévin - Subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. BOUKERCHA et DARRAS, membres de la structure)
39	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. BOUKERCHA et DARRAS, membres de la structure)
40	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin - Subvention 2023 Décision prise à la majorité. (57 « pour », 0 « contre », 23 « abstention(s) » (le Groupe Communiste et Républicain), 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. BOUKERCHA et DARRAS, membres de la structure)
42	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Mazingarbe : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de sport et autorisation de signatures de marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
43	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Adhésion de la CALL à la centrale d'achat portée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59-62) Décision prise à l'unanimité des votants.
44	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Autorisation de signature de marchés pour les travaux de rénovation des toitures et du ravalement des façades de la salle du Cantin et des anciens ateliers à Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
45	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Avion : Modification de la composition de la commission Ressources et Moyens Décision prise à l'unanimité des votants.
46	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération dans certaines structures (Artois Mobilités, SIZIAF) Décision prise à l'unanimité des votants.
47	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Avion et Pont-à-Vendin : Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.
48	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Création d'un poste de chargé d'études eau et assainissement (régularisation administrative d'un poste présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
49	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
50	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023 - Commune d'Angres - Rénovation énergétique de l'éclairage public des rues Roger Salengro, Rue de Souchez et rue des Ormes Décision prise à l'unanimité des votants.
51	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023 - Commune de Bouvigny-Boyeffles - Réhabilitation de la cour intérieure de l'école primaire - travaux d'assainissement et l'installation d'un préau Décision prise à l'unanimité des votants.
52	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Garantie d'emprunt - Transfert de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par SIA Habitat à AXENTIA (Groupe Habitat en Région) Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) » (M. CLAVET et M. MOMPEU))

N°	DESIGNATION
53	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Vote des taux d'imposition 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) » (M. CLAVET et M. MOMPEU))
54	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
55	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Évolution du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales en 2024 (TASCOM) Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
56	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
57	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Action Economique - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
58	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
59	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
60	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
61	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
62	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
63	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2023 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » (M. CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
64	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) au Budget Primitif 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.

### Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons démarrer cette séance de Conseil Communautaire mais vous comprendrez qu'au regard des événements de cet après-midi, on ne peut pas commencer avec l'ordre du jour sans évoquer le contexte politique et social que traverse notre pays. Donc, je vous propose en amont un vœu que l'on a rédigé pour aussi positionner notre agglomération dans ce contexte et son évolution encore avec les soubresauts de cet après-midi. Je vous propose le texte suivant. Le Président de la République, Emmanuel MACRON, sa Première Ministre et son gouvernement ont présenté il y a maintenant plusieurs mois un projet relatif à la réforme des retraites. Ce projet fait l'objet d'un rejet quasi unanime des français de toutes générations et de tous les territoires. Pour la première fois depuis fort longtemps, un front syndical uni s'est présenté face à eux pour dénoncer l'injustice de cette réforme et son contenu, des millions de français ont fait grève, et ont défilé dans les manifestations partout dans le pays et à de multiples reprises et ce malgré un contexte économique très difficile pour nombre de nos concitoyens, en raison notamment de l'inflation qui frappe durement le pouvoir d'achat. Pire encore, le gouvernement a dû constater aujourd'hui l'absence de majorité au sein de l'Assemblée Nationale pour voter son texte et ce malgré les concessions faites aux Républicains pour durcir encore la brutalité des mesures injustes et illégitimes que contient le texte. Car oui, cette réforme va frapper l'ensemble des Françaises et Français, et plus

cruellement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires qui exercent des métiers pénibles et dont l'espérance de vie est réduite. Elle va aussi renforcer les inégalités femmes-hommes. Son objectif est de poursuivre une casse méthodique du système de sécurité sociale mis en place en 1945 et fondé sur la solidarité. Elle s'inscrit dans une idéologie productiviste et libérale. L'injustice sociale fait écho à l'injustice climatique car cette réforme pèsera sur les plus précaires, sans toucher à la minorité qui pollue le plus. Elle nous interroge donc sur le type d'avenir que l'on veut. Tout comme une semaine de travail plus courte, une retraite plus tôt, c'est plus de temps pour des mobilités lentes, de l'engagement associatif et familial. C'est la possibilité d'une société plus solidaire et attentive à l'autre, un rapport plus équilibré à la planète, un futur tellement plus désirable que ce que nous propose ce gouvernement. Cette volonté a donc été piétinée car le gouvernement a dû se résoudre à utiliser l'article 49-3 de notre Constitution. Nous entrons donc dans une crise politique sans précédent et dont l'issue est incertaine. Ce jeudi 16 mars 2023 est désormais entré dans l'histoire comme une journée sombre pour notre démocratie, notre République, notre pays. En conséquence, le Conseil Communautaire de Lens-Liévin appelle le gouvernement à entendre les attentes des Françaises et des Français et à retirer, tant qu'il est encore temps, sa Loi de réforme des retraites. Je vais passer la parole aux présidents de groupe. Avant, Monsieur CLAVET a quelque chose à ajouter ?

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Président. Evidemment, même si vous ne le voulez pas, je me joins à vous dans cette motion car voyez-vous, moi, contrairement à vos représentants à l'Assemblée Nationale je ne suis pas sectaire et lorsque le Rassemblement National propose un referendum pour donner la parole au peuple, vos représentants à l'Assemblée Nationale, par exemple, le rejettent. Deuxièmement, évidemment je suis comme vous indigné par l'utilisation du 49-3. Néanmoins, je tiens quand même à rappeler que, Michel ROCARD sous MITTERRAND a quand même été le Premier Ministre à avoir le plus utilisé le 49-3, avec 28 49-3 je crois. Comme quoi, la gauche aussi est coutumière du fait mais ça c'est quand ça vous arrange. Tout ça pour dire, qu'évidemment il faut s'opposer à cette réforme-là des retraites qui est injuste, qui est brutale et comme à l'Assemblée, le Rassemblement National votera avec vous cette motion pour dénoncer cette réforme injuste.

M. ROBERT : Jean.

M. LETOQUART : Oui enfin, on peut jouer les pères la vertu mais où étiez-vous quand Thomas MENAGE se félicitait en Commission Mixte Paritaire du passage à 43 annuités ? Où étiez-vous pendant que nous étions avec les salariés dans la rue ? Où étiez-vous ? Non ce n'est pas un mensonge, il suffit de regarder. Ceci dit, même à huit clos c'est une opposition en carton. Où étaient les députés Rassemblement National pendant que les nôtres essayaient d'être aux côtés des salariés contre cette réforme injuste ? Alors les pères la vertu moi j'en connais plein. Moi aussi je travaille, moi j'ai un employeur c'est le Centre Hospitalier de Lens. C'est lequel le vôtre, Monsieur le chargé de communication ?

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, ne m'obligez pas à utiliser l'article du règlement intérieur vous demandant de quitter la salle. Monsieur LETOQUART vous avez la parole.

M. LETOQUART : Ceci dit, pour être sérieux deux minutes et parce qu'effectivement le Pape n'est pas le mieux placé pour donner des cours d'éducation sexuelle, ce qui est sûr c'est qu'on est en train de violer la démocratie. On nous avait expliqué qu'il fallait atteindre une majorité, c'est ce que disait VERAN encore il n'y a pas longtemps. C'est-à-dire qu'on est élu sur un projet qui n'est pas le projet qu'on défend une fois qu'on est élu, on passe à l'Assemblée Nationale en faisant fi de tout débat possible. On passe au Sénat en faisant fi de tout débat possible. On passe en Commission Mixte Paritaire et puis à la fin on sort le 49-3. Autrement dit, si on résume c'est 10 personnes à huit clos qui ont décidé du sort de millions de salariés.

M. ROBERT : On passe à la parole des groupes. Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Ecoutez, pour vous dire que le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés Majorité Communautaire s'associera totalement à vos propos puisqu'effectivement nous sommes aujourd'hui dans une situation qui, en plus d'être catastrophique, sincèrement aujourd'hui me fait peur. Me fait peur parce qu'on a un gouvernement face à nous, bien aidé par un Président de la République, qui dénie totalement la volonté du peuple. La volonté du peuple n'est plus à expliquer. Elle a été démontrée. Nous étions nombreux dans les manifestations pour refuser cette réforme de la retraite, pour refuser ce passage à 64 ans, pour refuser ce mauvais traitement porté aux plus précaires,

à ceux qui sont rentrés dans la vie professionnelle le plus précocement et notamment ce mauvais coup porté aux femmes qui vont se retrouver à devoir travailler beaucoup plus longtemps et sans obtenir de droits supplémentaires. Donc effectivement, nous nous sommes tous élevés contre cette réforme et lorsque nous étions dans les manifestations, je peux vous dire que l'ambiance était bon enfant. Nous étions là pour contester un projet. Nous étions là pour dire que nous n'étions pas d'accord et nous étions là pour espérer que le Gouvernement entende raison. Aujourd'hui on savait que la journée était importante, que la Commission Mixte Paritaire se réunirait et que derrière il y aurait très probablement un vote conjoint sur un texte unique au Sénat puis à l'Assemblée Nationale. Malheureusement, je pense que le gouvernement nous a montré toute sa couardise puisque si ce projet est aussi important que veut nous l'expliquer Elisabeth BORNE, pourquoi refuser que les députés se prononcent sur ce texte ? Le gros inconvénient de l'expression des députés sur le texte c'est que l'expression est individuelle et publique et que par conséquent chacun des députés se serait retrouvé devant ses responsabilités, parfois devant ses incohérences mais aurait dû l'expliquer à ses électeurs. Le passage par le 49-3 rend tout à fait anonyme le positionnement de chacun et donc moralité, ce sont des députés qui se cachent derrière cette procédure, bien sûr qui est constitutionnelle, mais qui est totalement, à mon avis, illégitime. Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'on connaissait notamment la position de la CGT qui était prête à contester jusqu'au bout cette proposition de réforme. Par contre, le syndicaliste réformiste BERGER représentant la CFDT avait toujours dit qu'il était prêt à accepter un texte voté par l'Assemblée Nationale même s'il le désapprouvait. Moi, j'ai peur, je vous le disais en introduction parce que demain la CFDT refusera également l'adoption de ce texte et sincèrement je sens que la poudre est train de se déverser à grands flots dans toutes nos rues. Je crains qu'effectivement des manifestations demain ne dégénèrent. Déjà ce soir, le rassemblement spontané face à l'Assemblée Nationale ne peut que nous inquiéter. Et donc, effectivement Monsieur le Président, nous sommes dans une situation tout à fait nouvelle face à un gouvernement que je dirais presque illégitime puisqu'il n'entend pas la voix du peuple, que sa majorité relative n'a pas réussi à attirer suffisamment de députés LR et sur lesquels on pourra également s'interroger puisqu'ils sont devenus des supplétifs du gouvernement BORNE. Donc vraiment, nous pouvons avoir peur et ce texte j'espère qu'il arrivera le plus rapidement possible et sur le bureau d'Elisabeth BORNE et sur celui d'Emmanuel MACRON.

M. ROBERT : Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président. L'heure est grave parce que ce qui se passe est non seulement un déni de démocratie mais en même temps, si dans le passé il a été fait recours à ce fameux article, cela ne l'a jamais été dans des circonstances identiques et sur ces mêmes sujets. Ce sujet concerne toute la population de notre pays. SAINT-EXUPERY disait que la technique libère l'homme de la nature et le rend disponible pour d'autres tâches, ce qui veut dire que la technique, donc la science, doit permettre de faire des progrès et lorsqu'elle en fait, l'allongement de la vie est normalement destiné à pouvoir profiter de cet allongement de la vie, de pouvoir s'occuper de sa famille, de pouvoir s'occuper de ses petits-enfants parce que souvent on travaillait tous les deux, parce que c'était compliqué, ça le reste, et parce que le chômage sévissait, il sévit encore. Et bien, on pouvait consacrer ce temps à aider ses enfants à élever les petits-enfants. Et puis, tous les arguments qui ont été présentés sont contestables et sont contestés par le Comité d'Orientation des Retraites, par le COR, qui est justement celui qui indique les difficultés à venir et les difficultés à venir étaient en 2030. Et le même gouvernement qui se félicite de la baisse du taux de chômage, donc de l'augmentation du nombre d'actifs, donc du nombre de ceux qui vont cotiser pour payer les retraites de ceux qui vont en bénéficier s'il y en a encore, et bien nous explique qu'il y a un trou et qu'il faut le boucher. Mais il y a la guerre, il y a l'inflation, il y a la crise bancaire, est-ce que tous ces sujets ne sont pas de nature à mobiliser la représentation nationale ? Est-ce que ce n'est pas de nature à inquiéter le Président de la République et à le rendre plus humble si c'est possible et son gouvernement moins arrogant, si c'est faisable... Nous voilà sortis de l'Afrique et des mercenaires arrivent pour remplacer celles et ceux qui enseignaient, qui soignaient, qui avaient une coopération qui peut être contestable mais qui pouvait s'améliorer. Ces relations, même celles-là, sont distendues. Ce quinquennat, le précédent et celui qui commence, est marqué par un gouvernement qui est minoritaire dans le pays, qui est minoritaire à l'Assemblée et qui fait face à une protestation légitime de tout un pays au travers d'une unité syndicale qu'on n'a pas connue de mémoire de militants présents dans cette salle. La responsabilité de la gauche, que nous représentons, est désormais plus forte que jamais. Là où les syndicats ont été responsables et ont maintenu des manifestations pacifiques, malgré quelques débordements venus de celles et de ceux qui sont souvent d'ailleurs envoyés par les services spéciaux des ministères appropriés pour créer le désordre parce que chacun sait que le parti de l'ordre se nourrit toujours du désordre. Les syndicats ont fait face et aujourd'hui, après votre présentation de texte, de cette adresse au Président de la République, à

Madame la Première Ministre, Monsieur le Président, qu'évidemment le Groupe Républicain va soutenir, la gauche a une responsabilité spéciale. Elle doit elle aussi faire son unité, elle doit elle aussi faire en sorte que des projets, des programmes dans l'éducation, dans la santé, dans la recherche, dans tous les domaines, dans l'industrie, dans la réindustrialisation du pays, dans les rapports au niveau de l'Europe, que tout ceci soit reconstruit et le soit rapidement. C'est en route pour une part. Chacune des formations politiques qui représente la gauche en France, la gauche républicaine et sociale, est en responsabilité désormais de donner un prolongement à la lutte syndicale et de le faire dans les mêmes termes. Et c'est la raison pour laquelle, cet appel que vous adressez, Monsieur le Président, sera non seulement soutenu mais nous en ferons part à celles et ceux qui ne se réunissent pas aujourd'hui et qui auront plaisir à le savoir.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Bruno TRONI.

M. TRONI : Oui merci Président. Tout d'abord, évidemment le Groupe Communiste et Républicain soutient absolument ce vœu qui vient d'être formulé par notre Président et qui sera adressé au Président de la République et à la Première Ministre. Je ne reprendrai pas tous les éléments parce que dans le vœu il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites, ça serait un petit peu inutile de reprendre tous ces éléments et les deux présidents de groupe qui viennent de s'exprimer ont complété ce vœu. Je voudrais simplement vous parler de démocratie. La démocratie vacille sous les coups des 49-3 portés hier lors du vote du budget de l'Etat, et aujourd'hui pour sauver une réforme des retraites indéfendable. Même Jacques ATTALI, soutien d'Emmanuel Macron, défenseur d'une vision extrêmement libérale de notre société, estime qu'il s'agit d'une réforme injuste, mal faite et qu'elle n'était pas une priorité. Quel aveu de faiblesse que celle d'un gouvernement contraint d'utiliser cet outil ou encore la menace d'une dissolution pour faire passer en force sa politique. Quel constat d'échec pour un Président qui se vantait d'avoir été propulsé au plus haut sommet de l'Etat grâce à son programme alors qu'il n'a été élu que par défaut. Mais surtout, quel mépris ! Mépris pour ce peuple dont il n'a pas voulu entendre la souffrance. Mépris pour les élus locaux qui ont soutenu la mobilisation des Français. Mépris pour les institutions parlementaires de notre pays. Depuis des années l'avis du peuple est ignoré. Nous nous rappelons tous du « Non » au référendum européen de 2005, qui a été bafoué peu après par Nicolas Sarkozy. On le voit, cette volonté de museler nos concitoyens et leurs représentants s'est encore amplifiée. A force de vouloir prendre de la hauteur, le Président a perdu de vue l'essentiel : la fonction présidentielle n'est pas de droit divin, et la confiance du peuple se gagne par une politique juste, par le sens de l'écoute et du dialogue, par le respect, elle ne s'obtiendra jamais par la force ni par le mensonge. Il est grand temps pour lui de revenir sur terre et tirer toutes les conséquences de ce désaveu cinglant. Mes chers collègues, les groupes majoritaires qui composent notre Assemblée vous demandent donc 49,3 secondes d'arrêt de notre vie démocratique.

#### « MINUTE DE SILENCE »

M. CHAMPIRE : Président. Le texte est parfait mais j'aimerais quand même qu'on précise que c'est la retraite d'Ambroise CROIZAT. Et puis à la fin quand tu demandes le retrait du texte, évidemment si la Ministre n'est pas mise en démission il va passer, il vaut peut-être mieux demander quand même la non publication, la non promulgation des textes, la non parution des décrets d'application parce qu'on l'a vu en 2007 avec un Premier Ministre borné, buté pour éviter le jeu de mots, un Président de la République a quand même su prendre la hauteur nécessaire pour ne pas faire paraître les décrets d'application d'une loi qui avait été votée, qui avait été adoptée, qui avait été promulguée mais qui n'a jamais été appliquée. Et puis, évidemment que la minute de silence était intéressante mais moi je vous investirais plutôt à chanter la marseillaise. Sincèrement, la République est en danger.

#### « LA MARSEILLAISE »

M. ROBERT : Bien, difficile de reprendre le cours classique de notre séance. On va essayer. Tout d'abord, avant d'arriver sur un changement d'ordre du jour, je vais d'abord installer un conseiller communautaire qui nous permettra de faire la jonction mais quelque part ça reste aussi dans l'actualité, c'est l'évolution de notre démocratie et aussi ce que l'on a souhaité dans cette logique-là, que derrière un élu de notre territoire puisse accéder à la représentation nationale et donc soit aussi maintenant en passe de lâcher quelques mandats, dont notamment le mandat communautaire. Je parle bien sûr de Jean-Marc TELLIER et j'en profite pour féliciter Jean LETOQUART, je n'avais pas forcément pu le faire dans ces conditions en séance plénière, pour son accession à la fonction majoral à Avion. Notre délibération n°1 nous amène à installer Abdeljalil IDYOUSSEF à cet instant conseiller communautaire

donc en tant que délégué de la commune d'Avion. Bienvenue, tu es maintenant installé et tu vas pouvoir prendre part au vote de la première délibération qui ne sera pas la délibération suivante selon l'ordre du jour mais je vous propose d'étudier la délibération 41. On passe de sujet sensible à d'autres sujets qui nous préoccupent mais à l'échelle beaucoup plus large et planétaire mais nous avons tous été témoins par médias interposés de la catastrophe et du séisme, catastrophe humaine avec plus de 50 000 morts et du séisme qui s'est abattu en Turquie et en Syrie. Donc la délibération vise, comme on le fait malheureusement à de trop nombreuses échéances qui s'imposent de cette façon-là, à accorder un soutien matériel qui n'est rien par rapport au désastre humain mais qui montre à la fois la solidarité de notre territoire et la sensibilité que l'on peut porter à ces drames humains qui sont vécus à quelques pas de la France. Donc la délibération propose symboliquement de pouvoir accorder un montant de 15 000 € à FACECO, c'est le fonds qui a été ouvert au sein de l'Etat, le Fonds d'Action Extérieur des Collectivités au sein de l'Etat pour pouvoir avoir un peu le réceptacle commun sur l'ensemble des dons qui ont été proposés par les collectivités. Il vous est proposé 15 000 €, s'il n'y a pas d'avis contraire de votre part ? C'est adopté. Et là aussi, vu le drame humain, je vous propose d'avoir un moment de recueillement. Excusez-moi pour cette émotion.

**« MINUTE DE SILENCE »**

M. ROBERT : Je vous remercie. L'ordre du jour de notre assemblée appelle pour la délibération n°2 le rapporteur Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président. C'est pour inviter les conseillers communautaires à vous permettre d'engager la délégation de service public pour la gestion du port fluvial puisque celle-ci arrive à son terme à la fin de l'année. Cette délibération vous autorise effectivement à engager cette procédure.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est une procédure classique, on renouvelle mais on voit aussi l'importance du fluvial de plus en plus développé et les thématiques qui vont encore s'amplifier sur l'ensemble de notre territoire, plus large avec le Pôle Métropolitain et l'ambition du canal Seine-Nord nous amènent encore d'autres perspectives. C'est adopté ? Merci. La 3, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Il s'agit d'accorder les subventions aux pôles d'excellence qui ont été identifiées sur ce territoire dans le cadre du projet de territoire. Ça a été vu, bien évidemment, dans le cadre de la Commission attractivité en rappelant bien évidemment le rôle des uns et des autres. Il vous est proposé une subvention de 400 000 € pour Vivalley, 300 000 € pour le CD2E, 100 000 € pour TEAM2 et 599 820 € pour le Louvre Lens Vallée.

M. ROBERT : Merci beaucoup et vous pouvez voir maintenant un peu plus, parce qu'il est terminé, le bâtiment Vivalley Campus qui est aussi un bel édifice qui nous permettra de donner une autre ambition à ce pôle d'excellence. Pas de remarque ? C'est adopté. J'ai dans l'émotion du début de séance, encore une fois, oublié de vous demander s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de notre dernière assemblée ? Non ? Je vais dire que je l'avais anticipé. Merci beaucoup. La délibération n°4 Laurent.

M. DUPORGE : Susciter l'entrepreneuriat, sensibiliser à la création d'entreprise et bien il y a une association qui initie en particulier les collégiens, les lycéens de ce territoire à cela. Cette association s'appelle Dreamakers et il vous est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté. La 5, toujours Laurent.

M. DUPORGE : La 5, le 30 mars je vous invite à rejoindre l'Arena Stade Couvert. D'ailleurs vous m'excuserez je vous quitterai puisque je vais aller rejoindre l'Arena Stade Couvert pour me rappeler à une activité un peu plus joyeuse, c'était celle de 98 et le titre de champions de France du Racing Club de Lens, puisqu'il y a des anciens joueurs qui se retrouvent là-bas et je vais aller les retrouver ainsi que Gervais MARTEL. Le 30 mars 2023 se passera à l'Arena Stade Couvert le Green Business Forum. C'est un forum où il va y avoir sur 3 000 m<sup>2</sup> de nombreux stands, plus d'une trentaine si j'ai bon souvenir, des conférences qui vont se tenir, une vingtaine et un forum qui va être organisé autour de la transition énergétique, le développement des filiales d'excellence économique, favoriser l'implantation d'entreprises innovantes. Tout cela va donc se passer au Stade Couvert et il vous est proposé de pouvoir permettre à des entreprises de sponsoriser l'évènement et de pouvoir toucher bien évidemment ces subventions apportées par ce sponsoring et en particulier GRDF qui va nous apporter une

subvention de 5 000 €. Je pense que personne ne votera contre cette délibération et cet apport de 5 000 € de GRDF.

M. ROBERT : Alors c'est une centaine de stands parce que vu la taille du stade c'est vrai que c'est énorme et donc on vous invite bien sûr à vous y rendre. Et si jamais vous souhaitez avoir une visite un peu plus particulière à vous manifester auprès du service parce que là aussi c'est une organisation interne donc c'est du 100% local, en circuit court aussi de cette façon-là. Pas de remarque ? C'est adopté. La 6, Laurent.

M. DUPORGE : Monsieur Bricolage à Bully-les-Mines, Monsieur le Maire de Bully-les-Mines est très heureux, 4 à 6 salariés, ouvert depuis février et ce magasin peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aides au commerce et à l'artisanat d'une subvention de l'ordre de 6 000 €. Cette subvention rentre dans tous les critères bien évidemment de la délibération qui avait été votée par le Conseil Communautaire à l'époque.

M. ROBERT : C'est adopté. La 7.

M. DUPORGE : Là c'est pareil mais c'est dans le cadre du dispositif d'aide au développement des PME. Là, il vous est proposé une subvention de 40 000 € pour la société COOP Nord-Pas-de-Calais. C'est une coopérative du Nord pour la plomberie et le chauffage qui s'installera aux Oiseaux à Lens et 3 emplois supplémentaires sur les 15 existants.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 8, Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Un sujet agréable. Nous vous proposons, puisque nous travaillons à valoriser la filière brassicole en lien avec l'Office du Tourisme, nous avons candidaté pour le 6<sup>ème</sup> concours France Bière Challenge et nous nous proposons de prêter la Maison Syndicale du 29 au 31 mars.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. On continue, la 9, toujours Jean.

M. LETOQUART : C'est une délibération de détail puisqu'en fait il s'agit de régularisation foncière. Il y avait un souci d'arpentage sur une acquisition que nous avons faite au Pôle d'Excellence Sportif et il y a une quarantaine de m<sup>2</sup> à régulariser.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Merci, c'est adopté. La 10, Yves TERLAT.

M. TERLAT : Cette délibération, on avait eu un écho au mois de décembre, elle a été modifiée légèrement maintenant à la demande et avec le travail de la ville de Mazingarbe, un diagnostic un peu renforcé, un projet communal qui a plus abouti, des fiches action un peu différentes. Enfin bref, il s'agit de repasser la convention pour qu'elle soit plus conforme à ce que la ville de Mazingarbe souhaite actuellement.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. On continue, la 11, c'est Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Il s'agit du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour la prise en compte des mises à jour pour l'année 2023. Il y a six modifications apportées au règlement. Ces modifications c'est sur l'interdiction d'utiliser les big bag pour la présentation de déchets végétaux, des précisions sur les dimensions maximales pour les encombrants à collecter sur rendez-vous et en porte à porte, la modification du tarif pour le traitement des déchets végétaux des tiers à 24 € la tonne, un ajout des conditions pour la mise en place et le changement des composteurs individuels, l'obligation pour les logements collectifs de respecter le code couleur de la CALL pour les bacs ordures ménagères et emballages et la précision sur l'obligation de posséder une carte déchèterie pour accéder aux installations.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? On ajuste, c'est adopté. La 12, c'est Bernard BAUDE qui la rapporte.

M. BAUDE : Merci Président. C'est sur le panier local. C'est une reconduction de quelque chose qui a vécu avec, pour être transparent, des hauts et des bas mais je pense que, et j'en appelle à mes collègues, souvent les bas c'est aussi qu'il faut mettre la mobilisation pour accueillir l'initiative. Après il

y a les aléas des intempéries qui font que ça marche ou que ça ne marche pas mais c'est une reconduction d'un dispositif qu'il va falloir vérifier dans le temps mais je pense que pour l'instant il faut perdurer.

M. ROBERT : C'est bon, merci. On a déjà envoyé des courriers aussi aux communes en fonction de ça. C'est adopté. La 13, toujours Bernard.

M. BAUDE : Renouvellement sur une convention d'objectifs avec Atmo qui était d'ailleurs, il faut le signaler parce que notre territoire qui est quelque fois perçu un petit peu en France comme... On est méprisé. Atmo dans l'histoire, Atmo se crée dans les Hauts-de-France et aujourd'hui ça a une vision nationale. Atmo c'est l'atmosphère et qui nous permet de vérifier un petit peu toutes les incidences qu'on a dans l'atmosphère alors à la fois sur la pollution mais sur la pollinisation, etc et peut-être qu'on ne le met pas assez en avant mais c'est une fierté régionale qui s'est étendue sur le territoire français.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? Non, c'est adopté. Bernard, la 14 tu poursuis.

M. BAUDE : Je ne fais que reconduire. CERDD, vous connaissez, on reconduit. C'est aussi sur une volonté du territoire de s'engager dans la transition durable. Territoire d'ailleurs, et puis j'ai Alain à côté de moi, c'est plus que le territoire puisque c'est le PMA qui porte ça. Donc avec le CRDD on est là, c'est un partenaire précieux et il faut tout simplement reconduire notre partenariat. Là aussi on n'a pas à rougir de ce qu'on fait.

M. ROBERT : C'est adopté. On enchaîne avec la délibération 15, Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. La délibération 15, il s'agit d'une délibération bien agréable et dont, je crois, mes chers collègues nous pouvons être très fiers. En effet, le 21 mars la Communauté d'Agglomération accueillera au Stade Félix Bollaert 1 000 enfants de nos communes pour une journée de sensibilisation sur l'eau. Vous avez le détail de tous les ateliers qui seront évidemment pédagogiques et ludiques. L'objet de cette délibération vise donc à autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le SYMSAGEL et l'Université d'Artois à une journée de sensibilisation des enfants organisée par la CALL.

M. ROBERT : On voit que ce sujet est ô combien important dans cette période actuelle. C'est adopté, merci. Pierre, la 16.

M. SENECHAL : La 16 concerne la ville de Pont-à-Vendin. C'est un renouvellement de convention d'occupation temporaire du domaine public avec Voies Navigables de France. C'est une délibération tout à fait classique qu'on passe régulièrement.

M. ROBERT : Reconduit aussi. C'est adopté. Christelle, la 17.

Mme BUISSETTE : Oui merci Président. Il s'agit du soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal pour sa 2<sup>ème</sup> édition cette année. Il vous est proposé la grille d'attribution des subventions pour 4 projets qui ont été retenus dans cette édition. Dans le cadre de la politique culturelle que nous engageons, nous souhaitons aux côtés des communes apporter notre soutien au tissu associatif qui contribue au développement d'une politique culturelle dynamique et attractive, largement accessible aux habitants. 12 projets ont été déposés au 30 décembre 2022, 7 répondaient au cahier des charges. Le jury que je présidais le 18 janvier passé a retenu 4 projets qui pourront bénéficier d'une subvention pour un montant total de 31 000 € et vous avez le détail en annexe des 4 projets retenus.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On continue, la 18.

Mme BUISSETTE : Dans le cadre de son plan lecture pour tous, la CALL s'est engagée d'une part à accompagner les événements à rayonnement intercommunal favorisant l'accès de tous les publics au plaisir de lire, d'autre part à contribuer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Les deux délibérations qui suivent sollicitent en fait un soutien financier de la CALL pour l'organisation de la 25<sup>ème</sup> édition du Salon du livre policier Polar Lens, d'envergure nationale, qui rassemblerait 70 auteurs et qui aurait lieu les 25 et 26 mars prochains, avec bien sûr également des ateliers avec la rencontre des auteurs pour les scolaires les 23 et 24 mars. Il est proposé d'accompagner la ville de Lens à accueillir cette 25<sup>ème</sup> édition pour un montant de 15 000 €. J'enchaîne peut-être directement avec la délibération

suivante, la 19, qui est l'organisation du Salon régional du livre pour son édition 2024 à Liévin qui aura lieu le 24 janvier 2024 pour sa 20<sup>ème</sup> édition. Nous sommes sollicités effectivement pour un soutien financier à hauteur de 6 000 €.

M. ROBERT : Parfait. Pas de remarque ? Donc 18 et 19 adoptées. La 20, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'apporter notre soutien au Festival CinéComédies pour l'édition 2024 puisque l'an dernier nous avons été sollicités pour accompagner l'association Les Amis CinéComédies qui avait pris notre attache pour l'année 2022. Or, cet évènement n'a pu avoir lieu puisque le calendrier était très contraint pour l'accueillir fin août 2022. Il est donc convenu qu'elle se déroule cette année du 26 au 28 mai 2023 et donc les communes associées à ce projet seraient les villes d'Avion, de Harnes, de Lens, de Liévin et le Louvre Lens. Il est proposé d'accompagner cet évènement sur notre territoire qui est très nouveau pour nous à hauteur de 50 000 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 21 Christelle encore.

Mme BUISSETTE : La 21 consiste à continuer l'accompagnement à l'opération Printemps de l'Art Déco pour l'édition 2023 qui se déroulera du 1<sup>er</sup> avril au 28 mai et il vous est proposé d'accompagner cet évènement à hauteur de 2 000 €.

M. ROBERT : On reconduit beaucoup ce soir puisque c'est encore une opération qui est là aussi avec un beau succès. C'est adopté. Merci. On fait un tir groupé 22 à 24 après.

Mme BUISSETTE : Tout à fait. Il s'agit d'attribuer les subventions à nos partenaires Culture Commune et Droit de Cité. La CALL accompagne la Scène Nationale Culture Commune depuis 2015 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs multi partenariale qui a été renouvelée en 2020 pour la période 2020-2023. Cette convention porte sur le bon déploiement du projet artistique et culturel porté par la direction de l'équipement et au titre de l'année 2022, une subvention de fonctionnement de 290 000 € est proposée. Pour Droit de Cité, sur le même principe, il s'agit d'accompagner l'association culturelle à rayonnement intercommunal Droit de Cité dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2022-2025 afin d'apporter à cette association les moyens nécessaires à la mise en place de son projet culturel 2023. Au titre donc de cette année il est proposé une convention financière de 50 000 €.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, je ne vais pas y aller par quatre chemins, je suis résolument contre cette délibération et cette subvention à hauteur de 290 000 € pour Culture Commune mais aussi concernant Droit de Cité et le partenariat qui va avec. Car voyez-vous, en lisant l'annexe, les annexes, je découvre des choses évidemment qui ne sont pas dites dans la délibération. En effet, dans l'annexe 2, appelée « Le projet 2023 », on se rend compte dès l'introduction les fondamentaux sur lesquels en tout cas celle-ci repose. Il est donc indiqué que ce projet 2023 s'inscrit dans la continuité des années précédentes autour des thématiques suivantes ; les migrations, l'altérité, les frontières et les trajectoires. Alors voyez-vous, je crois que sur un territoire où Marine LE PEN, désolé de le rappeler, fait quasiment 60% au second tour de la présidentielle, je doute que vous trouviez votre public avec des sujets comme ça. Une fois de plus, l'argent du contribuable sert à financer une pseudo culture en fait au service de vos fantasmes de gauchistes, avec l'immigrationisme à tout va, le multiculturalisme, qui est aussi multi-conflictuel il faut le dire et le vivre ensemble qui est devenu le vivre face à face. Donc je serais curieux de savoir combien de spectateurs vous avez lorsque vous faites des artistes comme ça ? Je suppose que même BHL a eu peut-être plus de spectateurs que vous avec son dernier film. Bref, voyez-vous je suis pour la culture, je suis pour la vraie, l'accessible, la populaire mais pas celle que vous défendez et que vous supportez et qui, je crois, n'intéresse pas grand monde. Je vous remercie.

M. ROBERT : Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Je vais parler l'esprit tranquille puisque moi je ne participerai pas au vote sur cette délibération de Culture Commune puisqu'en étant le Vice-Président, après en avoir été le Président pendant 18 ans, ce que je revendique et je suis vraiment très heureux d'avoir fait parti de ce beau travail que propose Culture Commune sur le territoire. Oui, Monsieur CLAVET, la culture ça n'est pas que de

la musique militaire ou des humoristes. La culture est un mouvement qui doit emmener toute une population et c'est un mouvement d'émancipation, un mouvement qui permet à tout un chacun de se retrouver, de progresser et de faire progresser notre territoire. Donc effectivement Culture Commune est née il y a maintenant une trentaine d'années, d'une volonté politique, c'est vrai que vous n'étiez pas là vous ne pouviez pas le savoir, d'élus qui voulaient absolument s'engager pour que notre territoire relève la tête sur le plan culturel. Je me rappellerai toujours des propos de Chantal LAMARRE, la directrice fondatrice, qui voulait que le bassin minier passe culturellement du 19<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle et je pense qu'elle y a réussi et je pense que le projet de Culture Commune est tout à fait adéquat et en adéquation avec la volonté du territoire. Je voudrais aussi vous rappeler que si la Communauté d'Agglomération met 290 000 €, la Région en met beaucoup plus, l'Etat met plus de 500 000 € dans le financement de Culture Commune et que ces sommes-là effectivement permettent de faire vivre des troupes, des acteurs, des metteurs en scène qui au quotidien, pour la plupart, vivent tout au moins en région. Donc effectivement Culture Commune n'est pas un mouvement populiste mais pourrait être tout à fait populaire et je pense que Culture Commune, le travail qui a été fait depuis tout ce temps est à reconnaître par tous. Par conséquent, j'aimerais tant voter cette délibération mais ma position ne me le permet pas mais en tout cas je suis sûr du soutien de tous mes collègues communautaires pour adopter cette délibération sans aucune difficulté.

M. ROBERT : Merci Alain. Bernard.

M. BAUDE : Oui très court parce qu'à un moment donné il y a les combats politiques mais aussi les combats de civilisation très modestement. Un siècle nous sépare, fin 19<sup>ème</sup>, fin 20<sup>ème</sup>. Qu'est-ce qui nous sépare ? Fin 20<sup>ème</sup> c'est la loi BADINTER, la peine de mort c'est fini. Sur le siècle précédent, c'est COURBET l'origine du monde. Honnêtement, Monsieur CLAVET, vous et tout ceux qui, au Conseil Régional, avaient une vision de la culture mais qui est une catastrophe, un dénie de l'émancipation humaine. Heureusement que COURBET a patienté un siècle, autrement il était guillotiné si vous aviez le pouvoir. Vous êtes une insulte au genre humain.

M. CLAVET : Un peu comme le communisme, non ?

M. ROBERT : Monsieur CLAVET. Allez, on va mettre au vote les délibérations 22 et 23, en considérant les mêmes propositions et en ayant bien intégré qu'Alain BAVAY ne prenait pas part au vote. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Deux. Abstention ? Il n'y en a pas. C'est adopté. C'est un signe donné à la production aussi dans notre territoire. Je voudrais souligner aussi l'implication parce que quand on a les Enchanteurs d'un côté, quand on a aussi au plus proche dans certaines cités et je peux vous le témoigner au niveau de Lens, la culture qui vient aussi, par exemple Cité des Provinces avec Culture Commune. Il y a peut-être plus de spectateurs que Bernard-Henri LEVY, je ne sais pas combien il en a eu, il y en a peut-être en tout cas qui, aujourd'hui, se trouveront avec d'autres vocations et une autre ouverture d'esprit. On passe à la 24 Christelle. Les deux délibérations 22 et 23 sont adoptées.

Mme BUISSETTE : La 24 concerne l'attribution d'une subvention à la Mission Bassin Minier. Il s'agit de reconduire notre accompagnement à ce partenaire dans la continuité des années antérieures et plus précisément sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La Mission Bassin Minier s'attachera notamment à accompagner le projet d'aménagement stratégique du SCOT, à suivre les dossiers de sauvegarde de la Fosse 12 de Loos-en-Gohelle, de la Fosse 13 bis de Bénifontaine, à contribuer en lien avec le Pôle Métropolitain de l'Artois à la gestion et l'animation de la Chaîne des Parcs, à poursuivre l'élaboration de la stratégie d'aménagement et de développement touristique dans les domaines des sports de nature et de l'itinérance, à poursuivre l'animation de la chaire partenariale « Acclimater les territoires post-miniers » avec les villes de Harnes et Sains-en-Gohelle, à piloter l'étude engagée sur les aires influences paysagères vis-à-vis des projets d'implantations de structure de production d'énergie renouvelable et de récupération et à continuer son appui à la mise en œuvre de l'ERBM sur 11 cités de la CALL en 2023 et bien d'autres projets également. Pour le bon accomplissement de ces missions, il est proposé d'accorder un soutien financier à hauteur de 65 500 €, même montant qu'en 2022, à cette association Mission Bassin Minier.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Tout le monde a bien lu les annexes, c'est bon ? C'est adopté, merci. La 25, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Permettez-moi de relier les 25 à 28, puisqu'il s'agit de quatre projets de délibération qui correspondent aux projets déposés dans le cadre du Contrat de ville et pour lesquels il est proposé

d'accorder un soutien financier au titre des crédits de droit commun relevant des dynamiques culturelles. La première, les Concerts de Poche, « Les quartiers en mots et en musique » pour un versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Les Concerts de Poche pour l'aider dans la réalisation de son projet « Les quartiers en mots et en musique ». Je continue avec la suivante avec un versement d'une subvention de 5 000 € à la Compagnie Zaoum pour l'aider à la réalisation de son projet « Autre chose ». Puis, l'attribution d'un versement de 10 000 € à l'association Chœur de chambre septentrion pour l'aider à la réalisation de son projet « Passions singulières ». Et pour terminer sur ces quatre délibérations, l'accompagnement à hauteur de 6 000 € à l'association La Générale d'imaginaire pour l'aider dans la réalisation de son projet « Goûtez l'avenir ».

M. ROBERT : Merci beaucoup.

M. CLAVET : Oui concernant la délibération 26, une fois de plus, vous vous moquez mais le diable se cache dans les détails, parce que nous apprenons via la convention d'objectifs justement que l'objectif est d'aborder ce que la domination masculine fait aux hommes. Alors qu'on envisage ce que la domination masculine fait aux femmes, je l'entends et j'y consens. Néanmoins, ce qu'elle fait aux hommes, en gros quand l'objectif est de déconstruire l'homme, moi je n'y adhère pas. Parce qu'à ce rythme, l'argent du contribuable va servir à quoi ? A dire que le barbecue c'est le symbole du patriarcat ? A dire que la viande rouge est la cause de la masculinité toxique ? Désolé d'être un peu cru dans ce que je vais vous dire là et même si apparemment pour Monsieur BAUDE ce que je suis fait honte à l'humanité, mais voyez-vous, moi, homme, mat de peau, homosexuel, j'ai envie de vous dire laissons l'homme blanc, masculin et hétéro tranquille. Je vous remercie.

M. ROBERT : Bernard.

M. BAUDE : Dans le débat, il faut mettre un peu de contenu, je vois aussi vos positions au Conseil Régional tous ensemble. Simplement, un mot, une pensée de quelqu'un qui doit faire respect dans l'Assemblée, Albert JACQUARD, « nous sommes tous pareil mais chacun nous sommes unique... nous sommes tous pareil mais chacun nous sommes unique ». Retenez ça et arrêtez vos leçons.

M. ROBERT : On va mettre au vote la délibération 25. On va le faire une par une. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas non plus. 26, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. C'est adopté. 27, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas ? Vote contre ? 27 aussi vote contre, d'accord. 28, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. Les délibérations 25, 26, 27 et 28 sont adoptées. Merci beaucoup Christelle pour ces rapports et surtout pour l'ensemble de l'action qui est menée au niveau de la culture parce qu'on le voit on n'est pas toujours aidés. La 29, Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Monsieur le Président. La 29 concerne la signature de la convention avec Paris 2024 pour le passage de la flamme olympique puisque le Département du Pas-de-Calais a officialisé sa candidature pour accueillir cette flamme olympique et notre agglomération a été choisie. Donc le départ pressenti est à l'Arena Stade Couvert et une arrivée dans la ville de Lens. Cette convention vise à approuver le passage de la flamme olympique sur notre territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? On peut surtout souligner l'engagement du Département parce que c'est une initiative du Département qui nous est proposé et là encore une belle possibilité pour partager les valeurs de l'olympisme qui peuvent être aussi un bien en soi dans ces temps actuels. On continue, la 29 est adoptée. La 30, Laurent.

M. POISSANT : Alors on est toujours dans l'olympisme. Le 23 juin, le Comité Olympique Départemental propose une manifestation dans la ville de Harnes justement pour fêter les un an avant le début de Jeux Olympiques et donc le Comité Olympique nous demande une subvention de 40 000 € pour organiser cette journée dans la ville de Harnes. Journée qui associera aussi l'ensemble des collégiens des communes et le vendredi et le samedi ouvert à la population.

M. ROBERT : Tout à fait et aussi l'ensemble des communes aussi qui sont Terres de jeux. Pas de remarque ? C'est adopté. La 31, toujours Laurent.

M. POISSANT : Délibération de principe qui vise à soutenir la candidature à l'UEFA féminin 2025 donc l'Euro féminin de 2025. Cette délibération vise à soutenir la candidature du Racing Club de Lens. On s'associe à leur démarche pour voir peut-être arriver justement cette coupe d'Europe ici à Lens.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Merci c'est adopté. La 32, Laurent.

M. POISSANT : C'est une délibération que l'on passe tous les ans. C'est pour le Meeting d'Athlétisme qui a eu lieu le 15 février dernier. Nous sommes fiers d'être toujours au 1<sup>er</sup> rang mondial des meetings en intérieur. Nous soutenons comme d'habitude l'organisation de ce meeting et la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme nous sollicite pour un montant financier de 165 000 € pour l'action qui a eu lieu en février dernier.

M. ROBERT : Là aussi c'est le montant qui reste identique alors que derrière on voit bien que le plateau évolue et on a encore eu un record du monde. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 33, Laurent toujours.

M. POISSANT : Un soutien financier à la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme pour la 18<sup>ème</sup> édition de la Route du Louvre qui aura lieu les 13 et 14 mai prochains avec différents départs et arrivées au Louvre Lens. Au regard de l'importance de l'évènement, la Ligue nous sollicite pour un soutien financier à hauteur de 50 000 €.

M. ROBERT : Voilà, 15<sup>ème</sup> édition je crois. C'est la réussite populaire depuis le début. C'est adopté. La 34.

M. POISSANT : Un renouvellement pour un soutien financier à l'association du Racing Club de Lens pour soutenir l'organisation des activités pour nos jeunes à La Gaillette. Ils nous sollicitent à hauteur de 150 000 € et le retour c'est des actions et des places de foot pour les gamins de nos quartiers prioritaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 35.

M. POISSANT : C'est le premier versement de notre action Pass'sport conformément à la délibération de 2017. Cette année, pour l'instant au 27 février, on a 11 503 Pass'sports validés, qui représentent un montant de 345 090 € sachant qu'on a un peu plus de 16 000 Pass'sports qui ont été inscrits cette année sur notre plateforme.

M. ROBERT : A la fois une belle réussite.

M. POISSANT : Une belle réussite et une montée en puissance.

M. ROBERT : Une montée en puissance et une belle perspective parce qu'aussi on développe le sport-santé par la filière économique mais on voit que le sport de tous les jours, et c'est notre cible avec les moins de 18 ans. Là aussi un bel engagement de la Communauté d'Agglomération depuis quelques années.

M. POISSANT : Pour rappel, l'agglomération verse 30 € par enfant de moins de 18 ans pour une pratique sportive.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci. La 36.

M. POISSANT : La 36, c'est un contrat de ville avec une demande de subvention pour le Comité Départemental Olympique pour leur projet « Elles part en vacances ». L'objectif de ce projet est de permettre à des familles monoparentales d'alléger leur charge mentale, de permettre aux enfants de pouvoir accéder à d'autres référentiels adultes et de renforcer les liens parents-enfants lors des ateliers coopérants ludiques, d'accompagner la séparation temporaire et de faire découvrir un site emblématique du département et des activités sportives. Cette année, les actions auront lieu à l'Arena Stade Couvert autour du sport, de la culture, de la défense du temps libre. Il y a 36 personnes résidants sur notre territoire qui seront associées à cette action. Donc le Comité Départemental Olympique nous sollicite à hauteur de 3 750 €.

M ROBERT : Merci. Oui Christian.

M. CHAMPIRE : Je n'ai rien sur l'action c'est juste sur son titre. J'apprécie les jeux de mots mais je sais aussi à quel point les fautes d'orthographe sont stigmatisantes pour nos jeunes. Comme là le public qui est visé est un public qui est justement en difficulté, je trouve que le « part en vacances » qui ne respecte pas l'orthographe française me pose souci en tant qu'enseignant. Je trouve que l'écriture texto c'est bien mais là c'est une action et on pourrait au moins avoir le respect de l'orthographe française.

M. ROBERT : On leur rappellera mais bon...

M. POISSANT : Mais c'est la même action que l'année dernière avec le même titre mais je comprends Christian. On leur dira qu'il faut bien l'orthographe.

M. ROBERT : La com à des moments ça a ses limites oui. La 36 est adoptée. La 37 Laurent.

M. POISSANT : Toujours une action contrat de ville cette fois-ci pour un soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre de la Maison Sport-Santé. Donc un renouvellement pour soutenir justement leur action dans nos quartiers prioritaires justement le sport et la santé et ils nous sollicitent, enfin c'est un accompagnement à hauteur de 10 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. C'est Alain BAVAY qui rapporte les délibérations 38 à 40.

M. BAVAY : C'est ça Monsieur le Président. Je vous propose de faire un tout en un puisque les trois délibérations servent à illustrer la volonté de la Communauté d'Agglomération d'accompagner la population vers l'emploi. La première c'est une subvention à accorder à la Mission Locale de l'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 591 399 € en sachant qu'au cours de l'année 2022, ce sont 6 480 jeunes qui ont été accompagnés par la Mission Locale sur le territoire. La 39 c'est pour apporter notre soutien au PLIE à hauteur de 335 066 € et là en 2022 ce sont 1 675 nouvelles entrées qui ont été enregistrées par le PLIE et puis aussi, il faut le signaler, 400 sorties positives. La dernière, c'est pour accompagner la Maison de l'Emploi et là pour un montant total de 78 000 €.

M. DARRAS : Je ne prends pas part au vote de ces trois délibérations.

M. ROBERT : Oui. Bruno.

M. TRONI : Oui sur la 40 Président, comme chaque année, on s'abstiendra sur ce vote, mission d'Etat, financement d'Etat concernant l'emploi et la Maison de l'Emploi.

M. ROBERT : Farid.

M. BOUKERCHA : Je ne prends pas part au vote Monsieur le Président.

M. ROBERT : Sur les trois, d'accord. On va voter, ça sera plus simple comme ça pour remettre les compteurs sur chacune des délibérations en ayant bien pris en compte ni Jérôme DARRAS, ni Farid BOUKERCHA ne prennent part au vote sur ces délibérations 38 à 40. La 38, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? 39, vote pour ? Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre ? C'est adopté. Et donc la 40, vote pour ? Merci. Abstention ? On note le Groupe Communiste. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Merci beaucoup. La 41, on l'a passée tout à l'heure, c'était la délibération sur le fonds d'aide. Donc on passe à la 42, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui merci Président. Cette délibération concerne la commune de Mazingarbe qui a saisi la Communauté d'Agglomération pour un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de sport. Le projet de construction de la salle de sport de la commune de Mazingarbe s'inscrit dans le cadre de la convention du service commun transition durable et aide aux communes. Il s'agit de vous autoriser Monsieur le Président à la signature de cette convention, de fixer le montant de la participation financière au droit d'entrée du service commun, cette participation financière à 38 115 €, et d'autoriser le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de cette salle de sport. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Ça montre aussi l'évolution de ce qu'on peut proposer aux communes en accompagnement et là des salles de sport on n'en fait pas non plus toutes les semaines. Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. André continue avec les délibérations de Christian PEDOWSKI et on commence par la 43.

M. KUHCINSKI : Oui la 43, il s'agit d'adhérer à la centrale d'achat portée par le Syndicat Mixte Nord-Pas-Calais Numérique, c'est-à-dire La Fibre Numérique 59-62, centrale d'achat qui prévoit d'offrir ses services, ses prestations et des fournitures numériques.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. On continue, la 44.

M. KUHCINSKI : La 44, il s'agit d'autoriser à signer les marchés pour les travaux de rénovation des toitures et du ravalement de façade de la salle du Cantin et des anciens ateliers de Lens. Tout ça dans le cadre de la préservation de notre patrimoine communautaire.

M. ROBERT : C'est adopté. La 45.

M. KUHCINSKI : Dans la suite de l'installation de Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF comme conseiller communautaire, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances puisque Monsieur IDYOUSSEF siègera également au sein de la Commission Ressources et Moyens.

M. ROBERT : On entérine, c'est bon. La 46.

M. KUHCINSKI : Toujours dans le même registre mais cette fois ça concerne la commune de Pont-à-Vendin, en raison de modification du conseil municipal, c'est Madame Sandra BABLIN qui siègera au SIZIAF. Je dois ajouter également que Monsieur IDYOUSSEF siègera au sein d'Artois Mobilités.

M. ROBERT : Merci, c'est enregistré. La 47, André.

M. KUHCINSKI : La 47, toujours suite à ces modifications, il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant représentant la commune d'Avion au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Nous sommes en attente de la ville d'Avion pour cette désignation mais on peut noter qu'il y a lieu de faire la même procédure pour la commune de Pont-à-Vendin et la ville a désigné Madame Sandra BABLIN comme titulaire et Monsieur Nicolas FRANCKE comme suppléant.

M. ROBERT : C'est enregistré. La 48.

M. KUHCINSKI : Cette délibération vise à créer un poste de chargé d'études eau et assainissement. Cela fait suite à une vacance de poste et permettant de répondre aux règles émises par le contrôle de légalité.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. On enchaîne, la 49, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors la 49, il s'agit d'une délibération qui avait déjà fait l'objet d'une présentation lors d'un Conseil précédent et retirée parce qu'incomplète. Donc je ne vais pas vous infliger la lecture de l'ensemble du dispositif retenu mais il s'agit du fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire pour l'année 2023. Donc c'est le règlement qui va s'appliquer avec les petites modifications qui ont été insérées dans ce règlement.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit, 50.

M. ALEXANDRE : La 50 est justement l'application de ce que vous venez d'adopter puisque la commune d'Angres fait appel à ce fonds de concours pour rénover l'éclairage public des rues Roger Salengro, rue de Souchez et rue des Ormes. Le montant qui est engagé est à hauteur de 34 458,50 €.

M. ROBERT : C'est adopté. 51.

M. ALEXANDRE : On continue, c'est bien parti. La commune de Bouvigny-Boyeffles fait également appel à ce fonds de concours pour la réhabilitation de la cour intérieure de l'école primaire et des travaux d'assainissement et l'installation d'un préau. Ceci amène à engager une dépense de 28 436,50 €.

M. ROBERT : Et donc on donne le fonds à 22 000 €. C'est adopté ? Merci. La 52.

M. ALEXANDRE : Il s'agit des garanties d'emprunts pour lesquelles nous avons donné la fois dernière quelques explications supplémentaires mais s'agissant du transfert de prêts souscrits par un acteur au bénéfice d'un autre, en l'occurrence de SIA Habitat à Axentia, notre estimé collègue Christian CHAMPIRE avait fait remarquer qu'il n'en était pas informé, ce qui évidemment n'est pas un signe de courtoisie absolue. C'est la raison pour laquelle je me demande s'il a été informé depuis et si nous pouvons adopter cette délibération.

M. CHAMPIRE : Oui, il n'y a pas eu de souci, elle a trouvé le TGV, elle a réussi à trouver la gare de Bully-Grenay, elle est venue me voir et m'a tout expliqué. J'en avais informé Sylvain.

M. ALEXANDRE : C'est bien mais comme quoi nous sommes très vigilants et nous avons raison de l'être.

M. ROBERT : Pas de remarque sur la 52 ? Monsieur CLAVET, demande de vote ? Allez, pour la 52 vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 52 est adoptée. La 53, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de vous proposer de voter les taux concernant les différentes contributions fiscales qui sont appelées, chacun pour ce qui le concerne, il s'agit des communes, il s'agit également des entreprises et ce qui a été proposé c'est de reconduire pour l'essentiel ces taux à la même hauteur de ce qu'ils étaient l'année précédente, ce qui n'est pas une mince affaire puisque cela revient, dans un contexte économique que vous connaissez qui est particulièrement difficile et compliqué à maintenir les dépenses tout en rognant pas sur notre volonté d'investir. Alors la taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 2,50, taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,75 et la taxe d'habitation qui n'existe plus paraît-il de 14,01.

M. ROBERT : Ce qui est l'explication de la délibération modificative que vous avez sur table, la Sous-préfecture nous ayant demandé de reprendre la taxe d'habitation alors qu'on ne perçoit plus la taxe. Des incohérences un peu plus, un peu moins.

M. ALEXANDRE : Oui mais tout à l'heure on finira en beauté avec les festivités de dimanche prochain.

M. ROBERT : Donc sur la délibération 53, pas de remarque ? Monsieur CLAVET, demande de vote ? Allez, 53 vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 53 est adoptée. La 54, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Toujours dans le même registre, il vous est proposé de reconduire le taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,07.

M. ROBERT : Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait deux. La 54 est adoptée. La 55, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de l'évolution du coefficient de taxe sur les surfaces commerciales. Là, il vous est proposé de le porter à 1,20 puisque cette ressource vient en substitution de ressources que nous avions auparavant et qui disparaissent, dans ce, disons, magnifique déplacement des frontières qui est établi par Bercy donc telle taxe disparaît au profit d'une autre qui apparaît et il s'agit pour nous de veiller au grain et de ne pas nous amputer de certaines recettes. Là, il s'agit d'avoir pour les établissements dont les surfaces ont plus de 5 000 m<sup>2</sup> et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 000 €, 30% d'augmentation et 50% pour les surfaces qui excèdent 2 500 m<sup>2</sup>. On met au taux maximum qui est de 1,20.

M. ROBERT : Demande de vote Monsieur CLAVET ? Non ? Allez-y.

M. CLAVET : Merci. Alors une fois de plus je crois que vous envoyez en fait un très mauvais signal aux entrepreneurs et aux investisseurs puisque vous décidez par le biais de cette délibération donc de majorer la TASCOM pour les établissements dont la surface excède 2 500 m<sup>2</sup>. En gros, ceux qui ont la capacité de l'emploi sur notre territoire, puisqu'à priori cela toucherait les moyennes et grandes

enseignes. A l'heure où les factures d'énergie vont évidemment augmenter, à l'heure où des entreprises n'auront pas arrivé à payer leurs factures vous décidez d'augmenter, une fois de plus, les taxes. Il y a deux ans, vous augmentez la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Aujourd'hui vous votez l'augmentation de la TASCOM. Quand on comprend votre logique, on ne peut plus s'étonner en fait de la situation, Monsieur ROBERT, du centre-ville à Lens. Je trouve cela d'autant plus désolant que le mythe fondateur de la gauche part de quoi ? Il part de la révolte fiscale. A l'époque les petits MELENCHON, les petits ROUSSEL et petits TELLIER, soyons fous, apprenaient à l'école le sort des paysans, la dime, la gabelle, etc. Et aujourd'hui, cela est d'autant plus désolant parce vous êtes les architectes de cette dictature fiscale. Donc voyez-vous, je trouve ça quand même assez déshonorant pour vous qui vous dites de gauche. Et puisqu'il s'agit de percevoir un produit annuel supplémentaire de 134 000 €, je vous suggère, par exemple, une petite idée, je propose par exemple au Président et à ses 15 vice-présidents de baisser leur indemnité de 698 € et alerte spoiler, vous arriverez à 134 016 €. Donc au lieu de taper sur ceux qui créent de l'emploi, faites des économies et vous verrez les comptes seront bons. Je vous remercie.

M. ROBERT : Jean.

M. LETOQUART : Je suis très heureux de cette intervention parce que ça nous démontre une chose c'est qu'avant d'être d'extrême droite, ils sont quand même franchement de droite.

M. ROBERT : Oui et qu'ils ne connaissent pas trop le territoire parce que des surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> en centre-ville de Lens, il n'y en a pas des masses quoi mais bon. Et c'est aussi une façon, quand on regarde les super profits et les grands groupes qu'on peut avoir de montrer aussi qu'il y a une solidarité peut-être à ce niveau-là parce que ce n'est pas les plus petits qui vont être taxés. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui bon si vous voulez ce qui est excessif ne mérite pas grande attention et en la circonstance que ce qui vient d'être dit par l'orateur précédent, je ne parle pas de Monsieur LETOQUART, est totalement excessif. Et puis, c'est démagogique d'autant plus que s'agissant des rémunérations ou des indemnités que perçoivent les uns et les autres, il me semble que dans votre camp il y a un certain nombre d'emplois qui ne sont pas tout à fait réguliers puisque cela donne lieu actuellement à des actions en justice mais il est vrai qu'il y a la présomption d'innocence. Donc s'agissant de ce que nous avons proposé et qui touche en réalité très peu de commerces mais essentiellement les plus puissants, on s'aperçoit que c'est ceux que vous défendez. Donc le lundi vous défendez les plus puissants, le mardi vous refusez de voter contre les super profits des entreprises qui les font et le mercredi vous devenez quelqu'un qui est proche du peuple. C'est bien mais c'est une gymnastique à laquelle nous ne sommes pas habitués et c'est la raison pour laquelle très sérieusement et en responsabilité, comme dirait l'ancien Premier Ministre Jean CASTEX, nous vous proposons d'adopter cette minuscule augmentation de 1,20%.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : J'invite Monsieur CLAVET à prendre quelques cours d'histoire sur le positionnement de la gauche par rapport aux impôts et à la taxation des entreprises parce que s'il découvre dans son livre d'histoire que la gauche a été contre la taxation des entreprises il faut quand même qu'il change de livre, ce ne sont pas les bons. Là on parle de taxation d'entreprises donc arrêtez de m'interrompre et essayez d'écouter et de comprendre les choses ça vous fera progresser. Maintenant si Monsieur CLAVET a trop d'argent au niveau de ses indemnités en tant qu'élu à la ville de Lens, ici à la Communauté d'Agglomération.

M. CLAVET : Je ne suis pas payé à Lens.

M. CHAMPIRE : C'est normal, vous êtes dans l'opposition. Et à la Région. Laissez-moi parler. Donne ton fric au CCAS de Grenay, tu pourras donner des leçons aux autres.

M. ROBERT : Allez, on vote pour la délibération 55. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Deux. Abstention ? Il n'y en a pas. C'est vrai que maintenant Bolloré fait des manuels d'histoire donc on peut aussi la refaire comme on veut mais bon. Allez, la 55 est adoptée. La 56, Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Monsieur le Président, chers collègues, c'est le moment de vous présenter le projet de budget primitif 2023. Il suit la ligne fixée lors du débat d'orientations budgétaires et les évolutions annoncées, notamment dans le cadre de la prospective financière et du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération. Vous avez eu l'ensemble des documents et informations détaillées concernant ce budget. Je vais donc vous en faire une présentation synthétique, en insistant sur les chiffres clés. C'est un budget qu'on peut caractériser de maîtrisé et d'ambitieux, responsable, avec des indicateurs qui respectent les contraintes budgétaires et maintenus à un niveau favorable. Un budget maîtrisé, assis sur des principes de gestion rigoureux, dans le respect des préconisations du législateur. Il s'agit également d'un budget ambitieux, volontaire, qui poursuit les engagements pris pour le mandat et met en œuvre les projets arbitrés au PPI. Dans la continuité du budget précédent, les indicateurs favorables de ce budget ne doivent néanmoins pas masquer les incertitudes, dans un contexte politique, géopolitique, économique et social encore incertain. Parmi les éléments de contexte les plus significatifs, on peut citer une conjoncture économique et financière défavorable, aggravée par une hausse de l'inflation en sortie de crise sanitaire, une situation de politique internationale encore très instable, avec pour conséquences une amplification des hausses de coûts énergétiques et de matières premières, une absence d'adoption du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 toujours en discussion dans la navette parlementaire, la poursuite de la renationalisation d'imposition directe et d'accroissement de la dépendance des budgets locaux aux choix nationaux avec pour conséquence une dépendance accrue aux compensations et dotations de l'État. Suite au vote de la loi de finances 2023, la nouvelle réforme de la fiscalité économique prévoit une disparition totale de la CVAE d'ici 2024. La suppression de la perception de son produit par les collectivités est toutefois immédiate dès 2023 et sera remplacée par une nouvelle fraction de TVA nationale. Enfin, l'encadrement de l'évolution des dépenses de gestion des collectivités reste dans le viseur du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. Dans ce contexte, la poursuite du déploiement des mesures du pacte financier et fiscal de solidarité permet le maintien d'une dynamique des ressources communautaires et la sécurisation des marges de manœuvre de la CALL. Notre budget est en ordre de marche et la CALL retrouve progressivement les moyens de sa politique engagée pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Premier chiffre clé : la masse budgétaire totale. Le budget 2023 consolidé s'élève à 289,6 millions d'euros. La CALL présente un budget en adéquation avec les objectifs du mandat. Tout d'abord un niveau de recettes réelles de fonctionnement en progression, dopé par la dynamique fiscale, que je préciserai plus loin. Des dépenses réelles de gestion également en hausse majoritairement en lien avec la révision des coûts de la compétence déchets. La poursuite des projets arbitrés au PPI se traduisant par un niveau d'investissement élevé : hors opérations sous mandat le niveau des dépenses d'équipement proposé au BP 2023 s'élève à 102 millions d'euros contre 96 millions d'euros au BP 2022 soit une évolution de 6 millions d'euros. Le maintien des niveaux d'épargne consolidés et rétablis permettant de dégager un taux d'autofinancement brut de 15%. Enfin, des indicateurs financiers contenus en deçà des plafonds préconisés, la capacité de désendettement représente 7,4 années de la dette. Pour rappel le pacte de Cahors fixait la limite à 12 années pour les EPCI. La masse budgétaire globale se répartit entre 8 budgets, le budget principal et les budgets annexes action économique et développement numérique en représentent 87%, le budget assainissement 9%, l'eau potable près de 4% et les budgets annexes restants moins de 1%. Compte tenu du contexte énoncé précédemment, la part des dépenses de gestion progresse dans les dépenses totales au BP 2023 et représente 27%. La part des reversements et subventions reste stable : 15% et 20% respectivement. La part des dépenses d'équipement progresse du BP 2022 au BP 2023 pour atteindre 24%. Au sujet des ratios financiers, ce qu'il faut retenir ici c'est la capacité d'épargne brute dégagée pour d'une part rembourser le capital de la dette, d'autre part financer nos investissements. Au BP 2023, l'épargne brute calculée est de 27,2 millions d'euros. La capacité à rembourser la dette avec cette épargne brute représente en nombre d'années 7,4 ans. On ne le dira jamais assez, indicateur très favorable si on le compare à la limite des 12 annuités recommandées. Ensuite, après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette obtenue reste positive sur tous les budgets, ce qui permet l'autofinancement des investissements à hauteur de 11,3 millions d'euros tous budgets consolidés. Attardons-nous maintenant sur les recettes de fonctionnement prévisionnelles. Un volume global de 181,5 millions d'euros, en progression de 6,8%, soit +11,5 millions d'euros par rapport au BP 2022. Les recettes fiscales représentent 30% des recettes de fonctionnement et les dotations et compensations de l'État 51%. Au sujet des dotations et compensations, comme chaque année, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux EPCI reste écrêtée, toutefois de manière plus limitée en 2023. La part représentée de la fraction de TVA s'élève à près de 40% des dotations et compensations. Ainsi, l'évolution des ressources de la CALL repose progressivement sur les compensations fiscales versées par l'État ainsi que sur la croissance de la TVA. Le Budget Primitif 2023 est construit en reprenant l'évolution des bases votées par l'État dans sa loi de finances 2023, soit

+7,1%. Une hausse significative du fait de l'indexation aux prix à la consommation. Le BP 2023 reprend également pour la seconde année l'application de la taxe GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dont le produit annuel fixé à 1,7 million d'euros est exclusivement affecté au financement d'une compétence obligatoire exercée par la CALL depuis 2018. Parmi les autres recettes, 20% du total, on peut souligner une hausse des recettes eau et assainissement favorisée par le renouvellement de la DSP et ce en dépit d'une stabilité du prix de l'eau. Les recettes liées à la valorisation des déchets, quant à elles progressent également en raison de la hausse des marchés de matières premières. Concernant ensuite les dépenses de fonctionnement, 154,3 millions d'euros en progression de 6,7% soit +9,6 millions d'euros. Il faut surtout souligner l'intégration d'une évolution très sensible et contrainte des coûts de gestion et de valorisation des déchets ménagers de +4,7 millions d'euros soit près de la moitié de la hausse des dépenses de fonctionnement. La taxe sur les activités polluantes dite TGAP pèse en particulier de plus en plus. Des efforts ont été réalisés pour limiter la progression des autres postes de fonctionnement. Il en sera de même sur les années à venir, conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les subventions et participations représentent 18% du fonctionnement et progressent encore en 2023, soulignant la poursuite de la politique volontariste de la CALL, en soutien aux associations sportives, culturelles, au développement du tourisme et à la politique de la ville en particulier. Passons maintenant à l'investissement. La CALL maintient et renforce son ambition au service du territoire. Les efforts réalisés en fonctionnement permettent de renforcer la capacité à investir de notre agglomération. Hors remboursement du capital de la dette, 119,3 millions d'euros sont inscrits en investissement au budget 2023. Globalement le niveau affiche une diminution de 4,1 millions d'euros par rapport au BP précédent. Évolution à tempérer compte tenu de la part représentée par les opérations sous mandat. Les dépenses d'équipement seules pour le compte de la CALL progressent en réalité de +7,7 millions d'euros. Nous reviendrons plus loin sur la part représentée par les opérations sous mandat. Ici, nous allons parcourir les modes de financement de ces investissements. Tout d'abord les recettes d'investissement hors dette et autofinancement, prévues à hauteur de 45,1 millions d'euros permettent de financer 38% des dépenses d'investissement hors dette prévues à hauteur de 119,3 millions d'euros. Ensuite, le budget 2023 est marqué à nouveau par une progression de l'autofinancement, en lien avec la stratégie financière définie. Il en résulte du niveau d'autofinancement dégagé une capacité à financer 20% des dépenses d'investissement. Enfin, le besoin d'emprunt, prévisionnel il faut le souligner pour l'équilibre budgétaire, s'élève à 63 millions d'euros. Avec la reprise des résultats 2022, qui interviendra lors de la prochaine étape budgétaire, l'emprunt mobilisé d'ici la fin de l'année devrait plutôt être de l'ordre du tiers du besoin prévisionnel. Passons à présent à la présentation de notre budget par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. Un chiffre à retenir : 222,6 millions d'euros. C'est le montant des dépenses directement affectées aux politiques communautaires ou reversées directement au territoire. Un volume en progression de 13,1 millions d'euros par rapport au budget 2022. Il représente près de 76% des dépenses de la Communauté d'Agglomération. Les chiffres sont là, ils démontrent notre ambition et notre volontarisme. On notera ici particulièrement, malgré une baisse globale en valeur, la part des nouvelles opérations réalisées par la CALL pour le compte des communes, et donc sous contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage, progresse encore et représente 7 millions d'euros pour le seul exercice 2023. Celle des opérations en phase d'achèvement, piscine de Lens, Berges Souchez aval, salle accueil touristique polyvalente, représente 10 millions d'euros en 2023 contre 27 millions d'euros en 2022. 5,3% des dépenses sont dédiées à la maintenance et à l'entretien, ainsi qu'aux dépenses de structure générale. Le poids relatif de la masse salariale augmente, passant de 5,2% en 2022 à 5,5% en 2023. C'est l'objectif que nous souhaiterions atteindre pour disposer des moyens adaptés à l'évolution de nos projets. Le développement des services communs et de la mutualisation avec les communes permettra en outre d'optimiser les projets. Enfin, l'annuité de la dette représente 7,4% des dépenses, maîtrisée et stable par rapport à 2022. Parmi les 222,6 millions d'euros directement affectés aux politiques communautaires et au territoire, 96,8 millions d'euros sont dédiés au développement durable, 1er poste d'intervention, puis 52,6 millions d'euros à l'attractivité du territoire et 17 millions d'euros au développement social. 42,3 millions d'euros sont directement reversés aux 36 communes et 7,5 millions d'euros sont reversés au SDIS. Le fonds de concours transition durable et soutien aux communes représentent 2,4%. Il reprend, dans les 5,3 millions d'euros prévus en 2023, les crédits non versés en 2022. Il reste la gestion du Crématorium et celle de la fourrière qui représentent quant à elles 1,1 million d'euros soit 0,5%. Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes et chiffres clés de ce budget primitif 2023.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Le débat est ouvert. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Chers collègues, il s'agit ici, je crois, du pire budget que vous avez présenté depuis le début de cette mandature. Vous parlez ici d'un budget maîtrisé mais il n'en est rien. Dès les premières pages, on découvre le subterfuge avec un tableau censé représenter les objectifs du mandat, toujours et encore la même chose, les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,8%, soit de 11,5 millions d'euros. On peut en faire des choses avec 11,5 millions d'euros mais certainement pas payer le rythme de vie, délirant d'ailleurs, de la CALL avec notamment la multitude de créations de poste. C'est presque à se demander s'il y avait des agents qui travaillaient à la CALL avant 2020 vu le nombre de postes que vous créez. Et bien sûr, tout cela se répercute sur les dépenses d'équipement qui diminuent de 4,1 millions d'euros. Alors vous faites tout l'inverse de ce qu'il faut faire. Vous êtes en train de dire aux habitants du territoire « On va en faire moins pour vous pour pouvoir en faire un peu plus pour nous et en plus nous allons emprunter et nous rembourserons avec votre argent ». Alors même si vous arrivez à vous arranger avec la vérité grâce aux mots, les chiffres, eux, ne mentent pas. Budget principal + action économique + développement numérique, nous passons de 109 millions à 106,4 millions, soit 2,6 millions entre 2022 et 2023. De prime abord, on pense donc que les recettes ont dû baisser mais il n'en est rien. Les recettes fiscales, vous savez ce que vous ponctionnez aux habitants du territoire, ont augmenté de 6%, soit 3 millions. Et comment ? Non pas parce que nous avons davantage de contributeurs à l'impôt mais parce que vous augmentez les taux. Vous avez augmenté le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour les ménages, pour les entreprises, venez de voter l'augmentation du taux sur la TASCOM donc les recettes fiscales ne peuvent, évidemment, qu'augmenter. De plus, la courbe descendante des recettes d'investissement nous prouve que vous n'avez pas fait les bons choix stratégiques. Un investissement est une opération visant à investir pour accroître le capital, définition simple. Or, nous découvrons que les recettes d'investissement diminuent de 3,8 millions d'euros. Excusez-moi du peu mais cela semble quand même être le b.a.-ba de la finance. Quand un investissement vous fait perdre de l'argent, c'est que celui-ci est un mauvais investissement. Ce n'est pas plus compliqué. Mais qui a fait ces choix ? C'est vous, socialistes et communistes main dans la main. Et qui les a dénoncés ? Qui vous a mis en garde ? C'est moi... c'est bien de rire, vous avez raison parce que sinon ce serait tellement grave, vous me faites rire c'est bien. Vous pouvez vous moquer de moi, justement tenter de vous en sortir par des pirouettes mais le nombre ne fait pas la force. Vous pourriez être 1 000 face à moi je vous dirais exactement la même chose. Parce que vous savez, en fait je pense simplement que vous êtes incompetents, aveuglés par l'idéologie, que vous êtes étouffés par votre propre intolérance et sectarisme. Et comme je l'ai déjà dit, Monsieur ROBERT, vos élus et vous, je pense, êtes une menace pour le territoire mais pour Lens plus précisément aussi. Et puis je crois que si ce n'est pas la population qui vous renverse, ça sera peut-être la justice et d'ailleurs une petite pensée pour Monsieur CECAK. C'est Monsieur CECAK, je crois, tout à l'heure qui m'a hurlé dessus ? C'est vous qui m'avez hurlé dessus il y a 5/10 minutes, non ? Non ? Quand je parlais ? Non... Ce n'est pas grave. En tout cas, j'ai une pensée pour votre Directeur de cabinet qui est en train de recueillir des témoignages de vos élus contre lui. Je parle à Lens. Au près de la police évidemment.

M. ROBERT : Alors Monsieur CLAVET, déjà je pense que vos propos déconnectés du contexte de budget vous devriez avoir honte de traiter les agents de la Communauté d'Agglomération de cette façon, laissant penser qu'avant les quelques recrutements complémentaires qui correspondent aux sujets que l'on a voulu portés et qui nécessitent l'appoint de compétences supplémentaires, les agents ne faisaient rien ou étaient payés à rien faire. Parce que les propos, et alors là ce que vous rajoutez sur des notions d'incompétence... Monsieur CLAVET, je vous ai écouté. Vous devriez avoir honte de tels propos. Quand on regarde l'ambition que vous avez, à vous présenter à toutes les élections et à regarder, parce que là on compte sur des chiffres qui sont à plusieurs unités, voire dizaines d'unités, quand on regarde certain de vos chiffres, on revient plus à l'unité voire à la virgule. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui bon, puisqu'on en est à faire des confidences, je signale que je chausse du 43, exactement mon tour de col de chemise, et Monsieur CLAVET lorsque nous serons plus intimes, je vous confirmerai quelles sont mes préférences sexuelles. Mais s'agissant des interventions qui sont les vôtres, bon, c'est très intéressant d'écouter ce que vous dites mais je pense qu'effectivement vous ne lisez pas les bons documents. Il y a dans la présentation de ce budget aucune tricherie, aucun sous-entendu. Vous protestez contre la création de postes mais je ne sais pas si vous suivez toutes nos séances ou si vous écoutez ce qui s'y dit ou si vous préparez uniquement deux ou trois interventions sur des sujets de polémique mais par exemple, mon collègue ici, Vice-Président André KUCHCINSKI, est chargé de la mutualisation. Ça veut dire que dans le domaine, dans beaucoup de domaines, mais surtout dans celui des permis de construire, un certain nombre de communes ont confié à l'agglomération, la CALL, la tâche de traiter ces permis. Jusqu'à présent, ça n'était pas dans les tâches habituelles de la CALL. Ce qui veut dire que dans nos communes, ces tâches nous ne les faisons plus.

Nous avons transféré à la CALL. Il faut bien recruter des personnels compétents pour pouvoir accomplir ces tâches. Lorsqu'on a présenté, notamment lors du ROB, du rapport d'orientations budgétaires, l'évolution des effectifs et lorsque l'on a comparé cette évolution dans notre agglomération sur 250 000 habitants le taux d'encadrement par rapport à la population dont nous avons la charge, on s'est aperçu que nous étions non pas derniers mais avant-avant-derniers sur 30 agglomérations différentes. Ce qui veut dire que nous sommes sous équipés en termes d'ingénierie. D'ailleurs, cela a été souligné à plusieurs reprises et lorsque des communes comme Mazingarbe pour sa salle de sport, comme Wingles pour un certain nombre de ses équipements, font appel à l'agglomération pour avoir un soutien en ingénierie, il faut bien qu'il y ait ici du personnel compétent pour aider ces communes à pouvoir réaliser leur projet. Et quand on dit cela, on est dans une logique absolue. Et si maintenant on retient les grandes masses du budget, les grandes masses du budget sont simples à retenir, on peut les comparer à l'Etat. L'Etat a un avantage sur nous c'est qu'il peut dépenser sans équilibrer son budget. Aujourd'hui, le budget de l'Etat c'est environ 300 milliards d'euros et la dette de la France c'est 3 000 milliards. C'est 10 années de budget. En ce qui nous concerne, notre budget n'est pas celui-là. Il est un peu moins de 300 millions d'euros et d'un exercice à l'autre, nous sommes passés de 7,7 années de budget pour rembourser notre dette à 7,4. Je trouve que c'est donc un progrès mais peut-être que si on compte autrement, sur une autre base, avec d'autres fondements, on peut trouver le contraire. Disons que dans les mathématiques simples et pratiques, c'est ainsi que l'on compte. Au-delà, le Président nous avait demandé de faire en sorte, et j'en remercie tous les collègues qui s'y sont attelés chacun dans leur commission, de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages. Elle n'est pas augmentée. Vous parlez de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais elle est identique à l'année dernière. La TASCOM, on vient d'en parler. Pour le reste, ça ne bouge pas. Donc cette pression fiscale n'a pas été augmentée sur les ménages mais encore il nous avait demandé de faire en sorte de maintenir, et je salue le travail qui a été fait avec la participation effective et prudente de Bruno TRONI sur le PPI, le programme prévisionnel d'investissement, de maintenir un investissement conséquent pour pouvoir réaliser les projets qui sont les nôtres pour les années qui viennent et qui nous mèneront jusqu'au renouvellement 2026 de ce mandat. Et bien, 54 millions y seront consacrés, ce qui veut dire que, j'ai regardé par curiosité ce qu'une communauté urbaine qui a donc plus de financements qu'une communauté d'agglomération, la Communauté Urbaine d'Arras est très proche, combien allait-elle consacrer à son attractivité donc à son investissement ? 64 millions. C'est-à-dire, nous, qui avons un potentiel fiscal qui est 40% inférieur à celui de la Communauté Urbaine d'Arras, nous allons consacrer 54 millions à l'investissement sur notre territoire. On peut trouver que c'est insuffisant, on peut trouver qu'on pourrait faire mieux, certainement, en supprimant les indemnités de tous les élus qui sont là et puis en ayant tous des robes de bure et des sandalettes. Peut-être qu'effectivement on pourrait faire une cellule commerciale de plus mais ça ne va guère plus loin. Les indemnités des élus ne sont pas des richesses qui, par rapport à la charge de travail et à la responsabilité, sont énormes. Je vous signale que le maire d'une commune de 1 500 à 2 000 habitants a 1 000 € d'indemnités. Ce qui veut dire que lorsque vous tapez sur les élus, vous tapez sur vous-même parce qu'il n'y a pas de démocratie qui puisse vivre sans des élus. Et si demain, à force de taper dessus, à force de crier comme les autres, pire que les autres, vous abaissez la démocratie au point que plus personne ne veut s'occuper de la chose publique alors là vous aurez effectivement réussi parce qu'on ne sera plus en démocratie. On sera en dictature. Seuls quelques uns, les plus riches, les plus fortunés ou ceux qui auront été destinés comme en Allemagne, pendant une certaine époque, à faire le boulot, ceux-là feront partie de l'élite qui sera chargée de diriger un pays. Ce n'est pas notre conception des choses. Et comme ce n'est pas notre conception des choses, nous avons proposé un budget que vient de présenter Philippe LA GRANGE, le rapporteur général du budget, et qui respecte strictement les instructions qui étaient données par le Président.

M. TRONI : Oui merci Président. Chers collègues, nous sommes parvenus à équilibrer ce budget, comme la loi nous l'impose. Nous avons travaillé sur des pistes d'économie, sur un étalement de certains investissements, tout cela en préservant la poursuite de nos objectifs. Nous avons élaboré, tous ensemble, un pacte de solidarité financier et fiscal et sommes parvenus à ne pas augmenter la pression fiscale de façon à préserver nos habitants. Je pourrais m'arrêter là et annoncer tout simplement que notre groupe votera des deux mains ce budget puisque tout va bien, que tout est sous contrôle. Dans pareille situation, c'est d'ailleurs sans doute ce que diraient des élus macronistes. Seulement voilà, nous ne sommes pas des adeptes du monde merveilleux de la macronie ou de la mondialisation heureuse. Prétendre que la situation est satisfaisante, ce serait mentir. Nous mentir à nous-mêmes et, plus grave encore, mentir à nos populations. Nous portons le poids de toutes les décisions nocives mais aussi de toutes les lâchetés de ce gouvernement qui continue de nous parler de sagesse, de démocratie et de défense des Français alors que le peuple crie sa colère. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre,

et il est peu de dire que nos gouvernants ne veulent pas entendre et vont même jusqu'à nous offrir un spectacle grotesque. Que penser de ces ministres et de ces parlementaires qui ont peiné à défendre une réforme des retraites inacceptable ? Que dire de ce Président qui a préféré s'éloigner de l'agitation et prêcher une bonne parole mâtinée de leçons de morale à des africains qui, faut-il le rappeler, ne sont plus des colonies. On ne peut guère s'étonner que le gouvernement n'écoute pas le peuple, puisqu'il n'écoute pas les élus que nous sommes. La légitimité dont se drape Emmanuel MACRON ne lui donne pas tous les droits. Nous avons, nous aussi, été élus, mais contrairement à lui, nous savons que notre mandat ne nous donne qu'un seul droit : celui de prendre les mesures indispensables à la défense de nos populations et à l'amélioration de leur vie quotidienne. Pourtant, au lieu de nous en donner les moyens, la politique qu'il mène nous entrave. Pire encore, et je parlais de lâcheté tout à l'heure, il se sert de nous pour mettre en place des taxes qui pèsent sur nos populations. Je pourrais, par exemple, parler de la TGAP qui a une influence indéniable sur le taux de TEOM que nous appliquons. Oui, nous avons des ambitions pour notre territoire. Ces ambitions, nous les portons, non pour nous, non pour nous glorifier, mais parce que cette population encore méprisée aujourd'hui par le gouvernement comme elle l'était hier, a besoin d'emploi, de culture, de soins mais également d'espoir. Oui, nous devons mettre en avant l'action que nous menons. Mais nous devons également rappeler que nos collectivités souffrent. Tout comme les familles de ce territoire, nous devons faire face à des factures d'énergie qui explosent, d'autant que nous n'avons pas tous le droit de bénéficier du bouclier tarifaire. Là encore, l'Etat ne s'embarrasse pas d'honnêteté puisqu'il nous faut payer, à sa place, certaines factures qu'il ne veut pas prendre en charge. Je pense, à cet égard, qu'il nous faudrait sur ce point, c'était une proposition de notre collègue Bernard BAUDE, envoyer, par exemple, les factures avec leurs surcoûts liées aux heures d'enseignement dans les écoles puisque ce service public relève de la responsabilité de l'Etat. Alors oui, nous sommes fiers d'aider au développement des filières qui travaillent sur le développement durable. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir des entreprises, et donc de l'emploi, sur des parcs d'activités que nous avons développés. Nous sommes satisfaits lorsque nous voyons des publics fragiles accéder à la culture, au sport. Nous sommes également satisfaits d'avoir recruté dans nos services des agents qui sont capables de nous épauler dans la mise en place de projets communautaires mais aussi communaux. Il faut le dire aussi parce que ces agents, n'en déplaise à certains, ne représentent pas seulement un coût, une masse salariale sur une ligne budgétaire mais surtout une richesse. Toutes les délibérations qui nous ont été présentées ce soir, nous les avons votées parce qu'elles concourent au développement de notre territoire et à la défense des intérêts de ceux qui y vivent. Ce budget, nous le voterons, parce nous y avons travaillé ensemble dans la concertation, mot également vide de sens pour nos gouvernants, et qu'il respecte les principes que nous nous sommes fixés. Mais il faut bien le dire aussi, non pas pour nous en convaincre mais parce que la population a le droit de le savoir : nous sommes également en colère, écoeurés, excédés de voir que nous pourrions faire tellement mieux si l'Etat avait plus à cœur de se battre, avec nous, pour nos habitants, plutôt que de défendre des intérêts financiers égoïstes qui avilissent les peuples aussi bien que la terre sur laquelle nous vivons. Merci Président.

M. ROBERT : Merci Bruno. Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, comme le 2 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, je vais commencer mon propos en réitérant mes remerciements aux services qui ont traduit très fidèlement nos orientations, mais mes remerciements iront également à vous mes chers collègues. En effet, au cours de cette période de construction budgétaire, j'ai pu constater l'énorme travail accompli collectivement, élus et services déclinant l'application de notre Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, pacte approuvé unanimement par les 3 groupes constituant notre EPCI, ce qui prouve une fois encore la solidité de notre pacte de gouvernance, mais qui prouve une fois encore l'esprit de responsabilité et de solidarité qui réside dans cette assemblée. Rassurez-vous je ne vais pas vous abreuer de chiffres, mes collègues, et en particulier Philippe, l'ont fait avec beaucoup de pédagogie au cours de cette séance plénière. Mais en préambule, je tiens à vous faire part de ma fierté de pouvoir présenter ce soir ma traduction politique de ce budget primitif. Budget en progression malgré la conjoncture géopolitique sur laquelle je ne m'étendrai pas plus, malgré la conjoncture économique qui nous a placé sur une trajectoire inflationniste qui déstabilise toutes les projections budgétaires qu'elles soient institutionnelles ou familiales, malgré une conjoncture sociale extrêmement inquiétante due à un pouvoir qui s'amuse à faire flirter l'allumette et la mèche en s'entêtant à vouloir imposer aux Français une réforme du régime de départ à la retraite dont ils ne veulent pas, et bien malgré tout cela nous parvenons à en limiter les conséquences et déroulons nos actions, notre programme au profit nos populations. Cette stabilité, sérénité dirais-je même, nous permet de penser tranquillement à l'acte II de notre projet de territoire et

ceci grâce à notre solidité financière. Nous pourrions également nous appuyer sur le Plan Pluriannuel d'Investissement que nous adaptons en fonction de l'analyse des besoins, de la conjoncture ou encore des opportunités et ceci grâce à notre groupe de travail que je tiens à remercier : Frédéric ALLOÏ, pour notre groupe, Pierre SENECHAL pour le Groupe Républicains et Bruno TRONI pour le Groupe Communiste et Républicain. Merci pour votre travail de veille et de vigilance mis au service de notre projet politique. Investir, oui continuer à investir, c'est indispensable pour construire l'avenir de notre territoire c'est aussi et surtout investir pour nos emplois. Mais l'investissement ne se résume pas à tirer des mètres de tuyaux, des kilomètres de chaussée ou bâtir des centaines de mètres carrés de bâtiment. C'est aussi continuer à investir dans les services communs, investir dans l'ingénierie nécessaire à notre programme de mutualisation, avec des compétences nouvelles en personnel qui généreront des recettes complémentaires. Aujourd'hui c'est un véritable axe de développement, nous pouvons là aussi, être fier de notre choix politique assumé. Oui continuer à investir dans la transition écologique, c'est évidemment répondre au réchauffement climatique, c'est améliorer notre environnement, c'est créer les conditions de vie, de déplacement les plus harmonieuses pour nos populations, mais c'est aussi répondre au poids, de plus en plus lourd des dépenses du traitement des déchets amplifié par un impôt imposé par l'état, la TGAP, qui pèsera 7 millions sur les 3 prochains exercices, c'est nous mobiliser pour protéger la ressource en eau, cette eau qui sera le grand combat de ce 21ème siècle, sans oublier les dépenses liées au coût de l'énergie que nous nous devons dans tous les cas limiter. Oui continuer à investir dans la cohésion sociale c'est s'assurer que la solidarité et les services s'adressent à tous que l'on soit habitant de quartier prioritaire ou d'une commune rurale, c'est aussi veiller à l'émancipation et l'épanouissement de chacun que ce soit par le sport et notamment par la prolongation du Pass'Sport, le déroulement du plan piscines, mais c'est aussi la culture avec la poursuite du plan lecture pour tous, la mise en réseau des médiathèques, tout cela pour en faire un territoire attractif et solidaire tourné résolument vers l'avenir sans oublier ses racines ouvrières. Comme je l'ai déjà dit, ce budget est un budget de continuité. Mais si c'est un budget de continuité c'est parce que nous sommes sur la bonne voie. Récemment la Voix du Nord reprenait les résultats d'une enquête lancée par le Pôle Métropolitain auprès de plus de 1 000 jeunes de l'Artois et les résultats sont sans équivoque, près de 90 % des personnes ayant répondu déclarent aimer vivre au sein de notre territoire. Notre territoire était singulier, décrit par son chômage, sa misère sociale, ses stigmates d'une production industrielle peu respectueuse des hommes et des lieux. Aujourd'hui il est toujours singulier mais par son dynamisme économique, sa capacité de résilience, ses ambitions culturelles et sportives, son engagement résolu dans la transition écologique. Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis persuadé que le chemin pris est le bon, et c'est tous ensemble que nous réussirons, Etat, Région, Département, Communes, si nos volontés se conjuguent nous iront encore plus vite, plus loin, plus forts. Pour ce qui nous concerne ce soir, notre Communauté d'Agglomération continuera toujours à bouger, à se transformer, à évoluer, à améliorer le cadre de vie de ses habitants, à développer l'emploi et les solidarités car nous en avons la volonté. C'est pour cela que le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés Majorité Communautaire votera ce budget parce que c'est tout simplement un bon budget !

M. ROBERT : Merci Alain. Merci surtout quelque part pour la préparation à l'ensemble des services et des élus qui ont participé activement à l'élaboration de ce budget qui, dans les propos des uns et des autres, montre l'ambition qu'on veut porter et que l'on peut partager pour cette agglomération. On va donc mettre au vote les délibérations 56 à 63. On convient que les votes seront les mêmes sur toutes ces délibérations ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. C'est enregistré. Les budgets sont adoptés. Merci beaucoup de votre confiance et on peut fonctionner sur le reste de l'année. La délibération 64 c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Ajustement des votes des autorisations de programme engagements et crédits de paiement, les AP/CP on appelle ça. Les AP et les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et dépenses de fonctionnement pluriannuelles. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, elles peuvent être révisées. La délibération présente les créations d'AP/AE en révision et d'AP/AE votées. L'ouverture et le vote d'une AP fixe le montant estimatif du projet, s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice de crédits de paiement correspondants. Ce montant peut être révisé à tout moment selon les mêmes formes. Cependant, seuls les crédits de paiement de l'année 2023 sont proposés au vote du Conseil lors de l'adoption du budget primitif 2023. Les AP et les AE sont annexées à la présente délibération, sont réputées être clôturées du fait de la fin de la réalisation des projets en 2022. Donc la présente délibération présente les créations et les révisions d'AP/AE proposées au vote du Budget Primitif 2023. Au niveau des dépenses, le montant global des AP/AE de dépenses proposées au vote atteint 579,4 millions d'euros, soit 178,8 millions d'euros réalisés au

31/12/2022, soit une capacité d'engagement sur les exercices 2023 et suivants de 400,7 millions d'euros. Le montant total de révision des AP/AE de dépenses soumis au vote évolue globalement en valeur brute de +150,9 millions d'euros et se décompose comme suit, 71,2 millions d'euros suite à la présentation de 25 nouvelles AP/AE à voter et 79,8 millions d'euros suite aux révisions des programmes préexistants actualisés des crédits annuels. Les autorisations de programme sont financées par des subventions de l'État, de la Région, du Département, par des fonds FEDER, ainsi que par emprunt et par autofinancement. 25 nouvelles AP de dépenses sont présentées au vote du conseil.

M. ROBERT : Tout à fait comme ça c'est complet là-dessus. On va passer au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est enregistré. C'est l'unanimité pour cette délibération 64. Avant de passer la parole à Jean-Marie ALEXANDRE, nous avons eu l'occasion tout à l'heure de délibérer sur le Pôle d'Excellence Sportif et ça permet aussi en fin de séance de mettre un peu en lumière un de ses architectes, pas dans la construction mais en tout cas la conception, qui est Bruno GALUS qui après une longue carrière au sein de différentes collectivités vit ce soir son dernier Conseil Communautaire avant de faire valoir ses droits à la retraite et donc je pense qu'on peut le remercier en l'applaudissant. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui. Je ne sais pas si Bruno était invité dimanche parce que c'est dimanche c'est, tous les élus le savent, la journée qui est consacrée au souvenir, au devoir de mémoire vis-à-vis de celles et de ceux qui ont combattu et sont décédés en Algérie. C'est le 19 mars. Et nous étions informés, nous avons reçu un mail ce matin nous informant qu'il y avait la Ministre, Madame MIRALLES, qui se déplaçait et qui par conséquent allait venir à notre rencontre. Ceci était agrémenté d'une invitation à participer à un cocktail déjeunatoire de 11h30 à 13h30. Donc pour ceux qui avaient l'intention de s'y rendre, je vous signale que c'est annulé et le mail est de 16h28. Donc ça a été envoyé au restaurateur qui, évidemment, n'est pas très content. Cela montre que le système gouvernemental fonctionne parfaitement ... il dit à la personne « je prends connaissance et acte de votre dernier mail, annulation de la prestation. Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que nos commandes de matières premières ont été passées dès réception du bon accord de Monsieur ZADOWSKI, que ces dernières soient livrées et que la production est lancée ». Il s'intéresse à savoir qui va lui payer tout ça qui ne sera pas consommé. Je lui souhaite bien du plaisir parce que je ne sais pas s'il sera payé rapidement. En tout cas, je voulais vous éviter un déplacement qui, après l'invitation de ce matin, est annulé ce soir. Je le dis surtout pour Philippe DUQUESNOY qui était très content d'y aller pour nous représenter et qu'il ne pourra pas s'y rendre.

M. ROBERT : Allez, merci beaucoup. Bonne soirée. Et donc pas à dimanche, à la prochaine.